

Grand Débat National, et après le 15 mars ?

Quel fonctionnement pour sélectionner les décisions à prendre et les appliquer ?

Dans son communiqué de presse du 14 janvier dernier le Premier ministre a annoncé qu'à l'issue du grand débat, des assemblées régionales citoyennes seraient mises en place dans chacune des 13 régions françaises. Il est prévu que ces assemblées soient composées à la fois de citoyens tirés au sort mais aussi des représentants des corps intermédiaires. Emmanuelle Wargon a annoncé lors du CNTE du 17/01 que des assemblées citoyennes seraient également mises en place dans les Outre mer et qu'une assemblée de la jeunesse verrait également le jour. Pour que ces assemblées soient une réussite la FNH présente trois conditions cumulatives :

- une commande claire et précise de ce qui est attendu : définir 5 propositions pour chacun des grands thèmes
- les assemblées citoyennes doivent avoir du temps et des moyens pour apporter des propositions éclairées.
- Le gouvernement doit s'engager dès à présent sur les suites qui seront données à leur travail : la mise en place d'une conférence des parties prenantes chargée d'acter les mesures qui font consensus

1) [Une commande claire et précise : définir 5 propositions pour chacun des grands thèmes](#)

Il est nécessaire que le gouvernement clarifie la mission de ces assemblées citoyennes. Au-delà de leurs compositions et de la méthode de désignation des citoyens et des corps intermédiaires, l'essentiel est de leur donner un rôle précis. C'est d'autant plus important qu'on sait qu'il ne sera pas forcément facile de trouver 100 citoyens qui acceptent de participer. On peut imaginer que les citoyens auront plus facilement envie de donner de leur temps s'ils savent dans quel processus leur travail s'inscrit et comment il sera pris en compte. Nous proposons donc que ces assemblées citoyennes ne soient pas chargées de faire une synthèse mais de choisir 5 propositions qui leur semblent les plus utiles et le plus urgentes à mettre en place pour chacun des 4 grands thèmes proposés par le gouvernement. Ces assemblées auraient comme mission de définir puis de choisir des propositions concrètes qui serviraient ensuite de base de travail à une grande conférence de consensus.

Par ailleurs, rappelons les avantages des assemblées citoyennes :

- corriger des surreprésentations de la part de groupes de pressions qui auraient réussi à être particulièrement visibles lors de la première partie des débats, *a fortiori* puisque les conditions de neutralité imposées par le gouvernement sont très faibles (synthèse rédigée par les organisateurs, débats fermés...).
- démontrer la volonté du gouvernement de donner une véritable place aux citoyens dans ce débat.

II) Des assemblées citoyennes avec du temps et des moyens pour travailler

Les assemblées citoyennes ne doivent pas être de simples gadgets. Pour qu'une assemblée citoyenne fonctionne, il est nécessaire que les citoyens soient formés et qu'ils aient le temps de s'approprier les enjeux et les solutions avancées. Au vu du nombre et de la complexité des sujets, **il est clair que c'est impossible pour une assemblée de traiter la totalité des sujets en une seule journée.**

La FNH et Décider ensemble proposent de prévoir ces assemblées deux temps :

- un premier temps de 2 à 3 jours destiné à former les participants aux règles de l'assemblée citoyenne mais aussi aux principaux éléments de diagnostic (notamment sur les enjeux de changement climatique, biodiversité, pollutions, fiscalité) et à partager les propositions issues des débats régionaux. Concernant les diagnostics, chaque CESER serait chargé de valider les documents de diagnostics préparés par l'administration. Pour qu'il y ait un lien avec la première phase des débats, une synthèse régionale réalisée par une organisation neutre dont le travail sera vérifié par les garants sera présentée et distribuée pour les débats locaux et une synthèse nationale sera faite pour la partie numérique. A la fin de cette première phase, il doit être possible à l'AC de demander des informations complémentaires sur des points qui seraient nécessaires.

- un second temps (une semaine après la première phase), lui aussi de 2 à 3 jours, seraient le temps du choix des mesures principales. Ce second temps commencerait par la présentation des informations complémentaires commandées auparavant. Les 2 à 3 jours seraient divisés en 4 demi-journées (extensibles), une par grand thème, qui seraient structurées par la présentation des points complémentaires qui auront été demandés la semaine précédente, un travail en petits groupes de discussion animés par des experts de la concertation, une restitution en plénière et ensuite un vote des mesures les plus importantes.

La FNH et Décider ensemble propose également d'accorder un dédommagement aux citoyens tirés au sort.

Puisque que l'échelle choisie est celle des régions, certains tirés au sort pourraient avoir à parcourir de grandes distances pour se rendre sur les lieux des discussions. C'est pourquoi :

- les débats ne peuvent pas être trop courts, pour que cela en vaille la peine
- un dédommagement conséquent doit couvrir la perte d'une journée de travail
- des solutions logistiques doivent être proposées pour les participants ayant des personnes à charge

III) Le gouvernement doit donner des garanties sur la suite des assemblées citoyennes : mettre en place une conférence des parties prenantes

Afin que ces assemblées soient utiles le gouvernement doit s'engager clairement, non seulement sur la mission mais aussi sur ce qu'il compte faire des 20 propositions qui vont remonter de chacune des assemblées citoyennes, soit plus de 350 propositions.

La FNH demande au Premier ministre d'organiser une grande conférence des parties prenantes qui regrouperait les corps intermédiaires (syndicats, patronat, ONGE, association, élus).

L'objectif serait qu'à partir des propositions qui auraient émané des assemblées citoyennes, les corps intermédiaires définissent ce qui fait consensus et à l'inverse ce qui fait débat au sein de la société civile organisée. Cette conférence doit pouvoir se tenir sur plusieurs semaines et les débats devront être entièrement transparents et filmés pour que les positions soient assumées.

Pour les mesures qui feront consensus, la FNH et Décider ensemble souhaitent que le gouvernement s'engage à les adopter par les véhicules législatifs, actes réglementaires concernés ou par référendum d'ici fin 2019.

Pour les mesures ne faisant pas consensus, la conférence des parties prenantes serait néanmoins chargée d'établir un document de présentation des avantages et inconvénients et de proposer une mouture de compromis. Ces documents serviraient de base à un traitement politique de ces mesures, soit par référendum, soit par débat parlementaire.

De plus pour toutes les mesures qui font dissensus, le gouvernement s'engage à rendre un avis motivé pour chaque proposition retenue ou abandonnée.

Pour celles qui ne seraient pas écartées par le gouvernement, trois possibilités s'ouvriraient alors à lui.

- Déposer un projet de loi pour qu'il soit débattu sans entrave à l'AN et/ ou au Sénat.
- Proposer un référendum. Dans ce cas il nous apparaît essentiel qu'il ne se concentre pas sur une unique question afin d'éviter que les votes soient orientés par un souci de refus du pouvoir en place. La conférence des consensus pourrait d'ailleurs être chargée de rédiger les questions pour qu'elles soient correctement posées. Enfin, afin d'éviter de multiplier les séquences de vote, on pourrait imaginer que les référendums aient lieu au moment des européennes.
- Saisir le CESE pour que les discussions qui auront commencés lors de la conférence des parties prenantes puissent continuer et aboutir à un avis dans le but de déposer ultérieurement un projet de loi.